

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 décembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

**2018 DAC 65** Convention d'occupation du domaine public avec l'association La vie brève (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association La vie brève (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association La vie brève une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 6 ans relative à l'occupation du bâtiment n° 4 de la Cartoucherie situé Route du Champ de Manœuvre dans le 12e arrondissement de Paris. La surface totale mise à disposition est de 2130 m<sup>2</sup> pour une valeur locative annuelle estimée à 146.712 euros. La convention d'occupation du domaine public est jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2: La redevance versée à la Ville de Paris par l'association La vie brève, en contrepartie de l'occupation est fixée à un montant de 18.000 euros et sera perçue à terme échu une fois par an. L'aide en nature qui en résulte est de 128.712 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 75, article 752, rubrique P3112, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**